



7. **Administration, finances et ressources humaines**
 - 7.1. Appui à la MRC des Laurentides pour la création d'un parc aux chutes du Lac-Cameron;
8. **Travaux publics**
9. **Urbanisme et environnement**
10. **Sécurité incendie et sécurité publique**
11. **Loisirs, culture et tourisme**
 - 11.1. Offres de services - peinture piscine;
12. **Bibliothèque**
13. **Période de questions et réponses**
14. **Avis de motion et règlements**
15. **Comptes**
16. **Varia**
17. **Période de questions et réponses**
18. **Levée de la séance ordinaire**

Que l'ordre du jour puisse être modifié avec l'assentiment des membres du conseil.

Adoptée

6.1 **RÉS. 091.03.2016 APPEL D'OFFRES NUMÉRO 2016-02 POUR LA FOURNITURE D'UN CAMION DIX ROUES NEUF : OCTROI DE CONTRAT**

CONSIDÉRANT l'adoption de la résolution 027.02.2016 mandatant la directrice générale à aller en appel d'offres pour la fourniture d'un camion dix roues neuf avec benne et équipement;

CONSIDÉRANT QUE suite à l'ouverture des deux soumissions reçues et ouvertes le 17 mars dernier à 15 h 00 et à l'analyse de celles-ci, la soumission de Équipements lourds Papineau Inc. s'avère être la seule soumission conforme;

Il est PROPOSÉ par le conseiller Patrice Charette
APPUYÉ par le conseiller Gaétan Marier
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents:

D'accepter la soumission de Équipements lourds Papineau Inc., pour la fourniture d'un camion dix roues neuf avec benne et équipement fixe, au prix de 211 029,59 \$ plus les taxes, le tout, selon les termes et conditions du devis d'appel d'offres numéro 2016-02, payable par la réserve financière pour le renouvellement de la flotte de véhicule, poste budgétaire 03-31000-000.

Que le directeur du Service des travaux publics par intérim soit autorisé à signer, pour et au nom de la Municipalité, tous les documents se rattachant à ce contrat.

Adoptée

7.1 **RÉS. 092.03.2016 APPUI À LA MRC DES LAURENTIDES POUR LA CRÉATION D'UN PARC AUX CHUTES DU LAC-CAMERON**

CONSIDÉRANT QU'une bande de terre publique située entre les chutes du lac Cameron (Amherst) et la sortie du lac Brochet (Labelle) le long du lac Labelle fait l'objet d'un parc public régional;



CONSIDÉRANT QUE le territoire est en partie un TPI géré par la MRC des Laurentides et une terre publique sous la responsabilité du ministère des Ressources naturelles;

CONSIDÉRANT QUE le territoire visé, soit une bande de terre de quelques centaines de pieds de large par un peu plus d'un kilomètre le long du lac Labelle;

CONSIDÉRANT QUE des équipements publics et de la signalisation ont été investis en 2015 par les organismes du milieu : MRC des Laurentides, la Société pour la protection du bassin versant de la rivière Maskinongé (PROMA) et les municipalités d'Amherst et Labelle;

CONSIDÉRANT QUE le sentier pédestre Héritage reliera le tracé actuel provincial dans la municipalité de Labelle au site des chutes du lac Cameron dans la municipalité d'Amherst en 2016;

Il est PROPOSÉ par le conseiller Claude Nantel
APPUYÉ par le conseiller Michel Lefebvre
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents:

QUE le conseil demande aux ministères de supporter les organismes locaux, les municipalités ainsi que la MRC des Laurentides dans son projet de mise en place d'un parc public régional;

QUE le conseil demande de faire respecter le caractère public de ce territoire en y permettant le libre accès soit directement via les chemins d'accès soit indirectement par d'autres sentiers;

QU'une copie de cette résolution soit transmise à madame Caroline Normandin, directrice régionale du MRN, à monsieur François Lapalme, directeur Gestion des forêts Laurentides-Lanaudière, à la MRC des Laurentides, aux municipalités d'Amherst, Boileau, Harrington, Lac-des-Plages, La Minerve, les organismes OBVRPNS, PROMA, CRÉ Laurentides, Loisirs Laurentides et AVEC Cameron.

Adoptée

11.1 **RÉS. 093.03.2016 OFFRES DE SERVICES - PEINTURE PISCINE**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Labelle doit faire peindre les conduits de ventilations de la piscine municipale et désire par la même occasion repeindre les murs de cette piscine;

CONSIDÉRANT QUE des invitations ont été envoyées à quatre entrepreneurs afin de recevoir leur offre de services pour ces travaux;

CONSIDÉRANT QUE deux de ces entrepreneurs nous ont envoyé leurs documents;

CONSIDÉRANT QUE L'Entreprise JM (9321-4021 Québec inc.) de Michael Gale, domiciliée à Brébeuf, représente l'offre de services la plus basse et est conforme aux demandes exigées;

Il est PROPOSÉ par le conseiller Gaétan Marier
APPUYÉ par le conseiller Patrice Charette
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

De retenir les services de l'Entreprise JM pour la peinture des conduits de ventilation de la piscine au montant de 4 400,00\$;

De retenir les services de l'Entreprise JM pour la peinture de tous les murs de la piscine au montant de 7 986,75\$;



D'aviser l'Entreprise JM, bien que clairement mentionné au devis, que les travaux devront obligatoirement être exécutés lors de la fermeture annuelle de la piscine, soit entre le 11 et le 22 août 2016.

Que les sommes nécessaires au paiement de cette dépense soient prises à même l'excédent de fonctionnement non affecté, projet peinture des tuyaux de ventilation et des murs de la piscine, poste budgétaire act. invest. 03-31000-000.

Adoptée

18. RÉS. 094.03.2016 LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est PROPOSÉ par le conseiller Gaétan Marier
APPUYÉ par le conseiller Claude Nantel
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

Que la séance soit levée et terminée. Il est 18 h 45.

Adoptée

_(original signé)_____

Gilbert Brassard
Maire

_(original signé)_____

Claire Coulombe
Secrétaire-trésorière/directrice
générale

Je, Gilbert Brassard, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

_(original signé)_____

Gilbert Brassard
Maire